

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 23 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 15 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Sylvie ROCHE
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THEILLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 22 / Représentés : 12

Votants : 34

Votaient par procuration :

M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
 Mme Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
 Mme Annick FOREST (à M. Daniel PEYNON)
 Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)
 M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
 M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)
 M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)
 M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)
 Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)
 M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)
 M. Cyrille COURTY (à M. Didier BLANC)
 M. Daniel DUVERT (à Mme Laurence GONINET)

Absentes :

Mme Sophie CARRÉ
 Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : VERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION AUX COMMUNES MEMBRES POUR L'ANNEE 2020

VERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION AUX COMMUNES MEMBRES POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Président rappelle que suite aux transferts de compétences un montant pour l'attribution de compensation versé par douzième aux communes membres avait été fixé.

Il explique que :

- D'une part, malgré la réforme de la taxe professionnelle, ce montant reste inchangé par rapport à 2013 ;
- Soit un montant total d'attribution de compensation pour 2019 à inscrire au BP 2020 de 1457884€ . Ce montant sera reversé par douzième aux communes membres comme suit :

COMMUNES	Produit fiscalité N-1+ Charges de transfert	Acompte mensuel 2020	Acompte et solde déc. 2020
BORT L'ETANG	30 595	2 549	2 556
BULHON	1 570	130	140
CREVANT-LAVEINE	4 615	384	391
CULHAT	91 806	7 650	7 656
JOZE	187 406	15 617	15 619
LEMPY	966	80	86
LEZOUX	572 345	47 695	47 700
MOISSAT	27 711	2 309	2 312
ORLEAT	108 912	9 076	9 076
PESCHADOIRES	332 500	27 708	27 712
RAVEL	59 325	4 943	4 952
ST JEAN D'HEURS	9 892	824	828
SEYCHALLES	27 532	2 294	2 298
VINZELLES	2 709	225	234
TOTAL	1 457 884	121 484	121 560

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le versement de l'attribution de compensation aux communes membres pour 2020 à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 27 janvier 2020

Signé par Florent MONEYRON, Président.